

DECISION N°6/LFT/2026
Relative à l'organisation de voyages scolaire AS 26/27

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles D.452-1 à D.452.21 ;

Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du Lycée Français de Tanananarive par le directeur de l'AEFE.

Vu l'avis des conseils d'établissement en date du 30/06/26

Article 1: voyage année scolaire 26/27

Les dispositions relatives aux projets de voyages suivants sont décidées :

Destination	Effectifs	période	Nature projet	Participation famille
Afrique du Sud - Le Cap	30 lycéens - 3 acc	du 04 au 17 avril 2027	immersion linguistique et découverte culture sud-africaine	13 100 000
Vohimana Andasibe	6 (coll-lyc) - 2 acc	à définir (3 jours)	encourager la recherche scientifique - observation naturaliste au parc national de Mantadia	400 000
Chine	10 (3°, 2nd, 1°) - 2 acc	du 26 avril au 05 mai 2027	immersion linguistique et culturelle	13 000 000
Antsirabe	35 él AS escalade - 3 acc	du 06 au 09 mai 2027	Défi Grimpe Pratique intensive en milieu naturel Escalade - trekking-rafting	450 000
Ivato	45 él AS escalade - 3 acc	20 et 21 mars 2027	Performance grimpe Pratique intensive Escalade	130 000
Mantaoa/Ambatovy/ Tamatave/Andasibe	75 1° spé HGGSP - 4 acc	janv-avril	Madagascar à la marge du système monde Parcours d'analyse économique, géographique, infrastructure	900 000
Turquie - Istanbul	10 él club MUN - 2 acc	01 au 08 décembre 2026	Participation conférence MFINUE à Istanbul	11 000 000
Antsirabe	55 1° STMG - 5 acc	18 au 19 mars 2027	Visites entreprises	280 000
France - Paris	1 lycéen - 1 acc	novembre - 4 jours	Prix Goncourt des lycéens	0
Ampefy	EPFB - 46 CM2 - 9 acc	du 11 au 14 mai 2027	Classe transplantée comprendre pour mieux respecter l'environnement naturel	550 000

Article 2 : Recours

La décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Le 01/07/2026, le Chef d'établissement,

L'Ordonnateur secondaire

Décision affichée dans l'établissement le : 01/07/26

Décision publiée sur le site du LFT le : 01/07/26

